



DÉMARCHES A ENTREPRENDRE POUR OBTENIR UN OBJET EN LOCATION

Information liée à tout objet locatif

De manière à ce que nous puissions traiter les demandes de location, nous vous remercions de bien vouloir remplir entièrement et signer (manuscritement) une demande de location (suivant le type d'objet convoité / Habitation - Commercial - Parking) et y joindre les documents suivants (originaux), soit :

1. 3 dernière fiches (ou attestations) de salaire, de toutes les personnes indiquées
2. Copie de la (des) pièce(s) d'identité et/ou cas échéant, copie du (des) permis de séjour, de toutes les personnes indiquées
3. Extrait original (et datant de moins de 3 mois) de l'office des poursuites du domicile, pour toutes les personnes indiquées
4. Copie ou attestation d'assurances Responsabilité civile et ménage
5. Pour une société candidate, extrait du Registre du commerce et dernier bilan ou compte de pertes et profits (document certifié et signé par la personne représentant la société)
6. Formulaire de paiement



- UNE DEMANDE INCOMPLÈTE NE POURRA PAS ÊTRE PRISE EN COMPTE -



Une demande de location peut être obtenue auprès de nos services (ouverts de 9 h.00 à 11h.30 et de 14 h.00 à 17 h.30) ou directement sur notre site internet (www.rvksa.ch).

Pour mémoire, la présentation de l'ensemble des documents sollicités n'engage en rien nos services si votre candidature n'est pas acceptée. Dans ce cas nous vous en informerons par écrit.

SI VOTRE CANDIDATURE EST ACCEPTÉE PAR LE BAILLEUR :

Nous prendrons contact téléphoniquement avec vous de sorte à vous en informer et pour fixer un rendez-vous en nos bureaux afin :

1. Que vous signiez un exemplaire du bail à loyer et que vous vous acquittiez **immédiatement** des frais liés ;
2. Que vous remplissiez, cas échéant, la fiche pour la fourniture, à votre charge, des plaquettes de la boîte aux lettres, de la porte palière et, éventuellement, de l'interphone et/ou de l'ascenseur ;

COMMENT OBTENIR LES CLÉS DE L'OBJET CONVOITÉ :

Lors de l'état des lieux, il vous faudra présenter les documents suivants :

1. Le justificatif du paiement du premier mois de loyer brut (récépissé postal ou bancaire) ;
2. La garantie de loyer (quittance de la banque ou attestation des sociétés de caution reconnues par nos services / **Attention à choisir une société agréée par nos soins** (Swisscaution et/ou Firstcaution) ; toute caution effectuée avec une société qui ne serait pas reconnue, sera refusée et les clés ne pourront être remises !) ;

NE PAS OMETTRE DE PROCÉDER AUX AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE :

1. Auprès de la Poste, de sorte à ce que votre courrier puisse vous être délivré ;
2. Des services industriels, afin que les relevés puissent être effectués ;
3. De votre opérateur de téléphonie fixe, et de celui lié au câble téléseuil, cas échéant ;
4. De la police des habitants ;

Ainsi fait à Neuchâtel, décembre 2018

RIBAUX VON KESSEL,
Services immobiliers, SA